



STATUT APPRENTISSAGE

CAPa Métier de l'agriculture

Le CAPa métiers de l'agriculture est un diplôme de niveau 3, délivré par le ministère de l'agriculture. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

L'apprenti assure des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales ou animales. Il utilise les différents matériels et équipements nécessaires aux travaux de l'exploitation et réalise son travail dans une entreprise agricole qui respecte des principes de durabilité.

PUBLIC CONCERNÉ

Être âgé de 16 à 29 ans ou avoir 15 ans et sortir de 3^{ème}

PRÉREQUIS, MODALITÉS D'ACCÈS

Disposer des capacités physiques requises
Le sérieux et la motivation professionnelle sont des atouts majeurs

OBJECTIFS

Obtenir une qualification professionnelle de niveau 3
Participer aux travaux de l'exploitation agricole
Observer et apprécier l'état d'un animal
Mettre en œuvre des opérations de production végétale
Se former à l'entretien du matériel et des équipements

CONTENU DE LA FORMATION

Compétences Générales

CG 1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.
CG 2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
CG 3 - Interagir avec son environnement

Compétences Professionnelles

CP4 - Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage
CP5 - Réaliser des travaux liés à la production d'aliments ou alimentation de l'élevage
CP6 - Réaliser des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

CAPa MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

STATUT APPRENTISSAGE

MÉTHODES MOBILISÉES

Cours en salle de formation avec prise en compte du vécu en entreprise
Travaux pratiques et mises en situation dans un atelier équipé et un parc de 4,5 hectares
Formation alternée de périodes à la MFR et de périodes d'entreprise.

DÉLAIS D'ACCÈS, DURÉE ET DATES

La formation CAPa démarre en septembre, elle dure 24 mois
Partagés entre le CFA (910 heures) et l'entreprise (5 semaines de congés payés par an)
Les contrats d'apprentissage peuvent être signés dès le mois de juillet précédant l'entrée en formation

TARIFS

- La formation est totalement prise en charge par l'OPCO
- Les frais de déplacement et d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'apprenti

ÉVALUATION ET QUALIFICATION

La validation du CAPa Métiers de l'agriculture s'effectue selon 2 modalités distinctes :

- 80 % sous forme de contrôle continu en cours de formation
- 20 % au cours des épreuves terminales

PASSERELLES

ET DÉBOUCHÉS POSSIBLES

- Insertion professionnelle en tant que salarié agricole
- Baccalauréat Professionnel CGEA
- Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA)
- Spécialisation vers la Formation CS Lait, Machinisme

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap

Code RNCP : 40523

Ministère de L'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Date d'enregistrement : 23/04/2025

Date d'échéance : 31/08/2030

Code NSF (Nomenclature des Spécialités de Formation - INSEE) : 210

MAJ Mai 2026



MAISON FAMILIALE RURALE DE LA CERLANGUE

Château de Bellevue - 1940 route de Tancarville • 76430 La Cerlangue

Tél : 02 35 20 05 08

mfr.la-cerlangue@mfr.asso.fr • www.mfr-la-cerlangue.fr